

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-treizième session du Comité permanent  
En ligne, 5-7 mai 2021

Questions stratégiques

STRATEGIE LINGUISTIQUE DE LA CONVENTION

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 18<sup>e</sup> session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté la décision 18.30, *Stratégie linguistique de la Convention* comme suit :

**18.30 À l'adresse du Comité permanent**

*Le Comité permanent, avec l'aide du Secrétariat :*

- a) *étudiera les incidences de l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe aux langues de travail de la CITES, notamment sur l'administration, le budget et l'efficacité de la Convention ;*
  - b) *se penchera plus particulièrement sur les avantages et les difficultés propres à l'ajout de chacune de ces langues comme langues de travail de la Convention, en tenant compte notamment du document CoP18 Doc. 8, Projet de résolution sur la stratégie linguistique de la Convention et de la résolution 71/328 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Multilinguisme ;*
  - c) *rendra compte de ses conclusions et recommandations à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.*
3. Le 28 septembre 2020, le Comité permanent a convenu de demander au Secrétariat de préparer une analyse des enjeux et chargé le Sous-comité des finances et du budget de présenter ses recommandations au Comité permanent au regard de l'analyse préparée par le Secrétariat. Le présent document répond à cette demande et s'articule comme suit :
    - a) évaluation des coûts liés à l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe aux langues de travail de la Convention ;
    - b) un bilan des avantages et difficultés propres à l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe pour les Parties à la CITES ; et
    - c) la stratégie proposée pour identifier les documents qu'il faudra traduire en arabe, chinois et russe afin de faciliter et améliorer l'application de la Convention par les organes de gestion et autorités scientifiques.

Évaluation des coûts

4. Comme le note le Secrétariat dans ses remarques au document [CoP18 Doc. 8](#), la proposition d'ajouter l'arabe, le russe et le chinois comme langues de travail de la Convention aura une incidence financière

conséquente et nécessitera un financement administratif additionnel pour les services linguistiques et les ressources humaines nécessaires au sein du Secrétariat, si elle est adoptée.

5. Dans leurs règlements intérieurs respectifs, les Parties ont décidé que, pour la Conférence des Parties et ses comités permanents, les langues de travail de la Convention étaient l'anglais, le français et l'espagnol. Si l'arabe, le chinois et le russe viennent à être ajoutés aux langues de travail, ces règlements intérieurs devront être révisés.
6. D'après le règlement intérieur tel qu'adopté, le Secrétariat perçoit des ressources financières pour fournir des services linguistiques et des ressources humaines dans les trois langues de travail du Secrétariat et de la Convention sur un budget triennal. Le coût total de 2 479 136 USD relatif à la prestation de services linguistiques pour les trois années 2020-2022 en anglais, français et espagnol figure à la résolution Conf. 18.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*, comme détaillé ci-dessous :

Services de traduction : 1 235 000 USD

Services d'interprétation pour la CoP, le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes : 426 900 USD

Ressources humaines (un P-3 responsable de la documentation à 75% et un assistant à la documentation à 100%) : 817 236 USD

7. Si trois langues de travail additionnelles viennent à être instaurées, des ressources administratives supplémentaires pour les trois années 2023-2025 seront nécessaires pour la traduction, l'interprétation et les ressources humaines. Afin d'évaluer les ressources humaines supplémentaires, le Secrétariat a consulté les Secrétariats d'autres Conventions ayant six langues de travail officielles. Il serait nécessaire au sein du Secrétariat d'avoir un autre assistant à la documentation à 100% ainsi qu'un assistant informaticien à 50% pour alimenter le site internet avec les trois langues additionnelles et pour traiter les documents de travail des réunions. Le coût de fonctionnement de la Convention en six langues se chiffrerait à environ 4,91 millions de dollars pour trois ans (d'après les tarifs actuels), comme détaillé ci-dessous :

Services de traduction : 2 470 000 USD

Services d'interprétation pour la CoP, le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes : 853 800 USD

Ressources humaines (un P-3 à 75% et 2,5 fonctionnaires des services généraux) : 1 451 703 USD

Développement du site internet de la CITES en trois langues de travail supplémentaires : 15 000 USD

Coûts de traduction des Résolutions et Décisions ainsi que du site internet de la CITES en trois nouvelles langues de travail : 146 000 USD

Coûts de transaction internes pour que le Secrétariat puisse fonctionner dans trois langues additionnelles : non chiffré

8. Le Secrétariat pense que les coûts de transaction pour que le Secrétariat puisse fonctionner avec trois langues additionnelles ne doit pas être sous-estimé. Le volume de décisions et documents produits par et pour la CITES est en augmentation constante (voir document [CoP18 Doc. 7.1](#)) et l'ajout de trois langues de travail additionnelles représenterait une charge importante pour les ressources humaines et impacterait d'autres services, y compris le personnel en charge des ressources humaines, ainsi que de la maintenance du site internet et des communications, entre autres.

#### Arabe, chinois et russe au sein des Parties à la CITES

9. Le Secrétariat reconnaît la valeur qu'apporterait l'augmentation du nombre de langues de travail à la Convention avec l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe. L'arabe est la langue officielle de 24 Parties et est parlé par plus de 400 millions de personnes au sein des Parties à la CITES. Le chinois est la langue officielle

de deux pays et est parlé par plus de 900 millions de personnes<sup>1</sup>, et le russe est la langue officielle de quatre Parties et est parlé par plus de 150 millions de personnes. L'ajout de l'arabe et du russe aux langues de nombre de personnes.

10. D'un point de vue pratique, le Secrétariat remarque que certains textes clés sont déjà disponibles en arabe, chinois et russe. En vertu de l'Article XXV de la Convention, le texte original de la Convention existe en chinois, anglais, français, russe et espagnol et chacune de ces versions est authentique au même titre. En sa 16ème session (Bangkok, 2013), la Conférence des Parties a convenu qu'à la prochaine session extraordinaire de la Conférence des Parties, le Secrétariat proposera en tant qu'amendement à la Convention un texte officiel de la Convention en arabe [voir le paragraphe 3 d) de la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP18), *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*].
11. Le Secrétariat note que, en préparation d'un atelier de formation pour les organes de gestions et les autorités scientifiques du Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan sur l'application de la CITES qui s'est tenu du 22 au 25 mai 2018 à Bichkek, Kirghizistan, certaines Résolutions clés ont été traduites en russe : résolution Conf. 8.4 (Rev. CoP15), *Lois nationales pour l'application de la Convention*, résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP18), *Permis et certificats*, résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable*, résolution Conf. 17.6, *Interdire, prévenir, détecter et réprimer la corruption qui facilite les activités menées en violation de la Convention* et la résolution Conf. 17.8, *Utilisation des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES commercialisés illégalement et confisqués* (hors annexes). Il s'agit de traductions non-officielles qui devront être révisées avant d'être publiées sur le site internet de la CITES.
12. Le Secrétariat est également conscient que les autorités nationales CITES en Chine ont traduit de l'anglais au chinois toutes les Résolutions et Décisions ainsi que les dernières Annexes après chaque CoP afin de faciliter leur application au niveau national.

#### Stratégie linguistique proposée

13. Comme souligné dans la première partie de ce document, l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe comme langues de travail de la Convention aura une incidence financière conséquente pour les Parties, soit une somme supplémentaire de 2,43 millions de dollars pour chaque exercice triennal. Cependant, au vu du nombre de Parties (et personnes) parlant ces langues et dans l'esprit du multilinguisme consacré par la [Résolution 71/328 de l'Assemblée générale](#) des Nations Unies, l'application de la Convention serait facilitée si plus de documents étaient disponibles en arabe, chinois et russe.
14. Si les contraintes financières excluaient l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe aux langues de travail de la Convention, le Secrétariat pense cependant qu'une approche progressive à plusieurs vitesses s'axant sur les documents clés qui sont essentiels au travail des autorités nationales pourrait répondre à la volonté exprimée au document CoP18 Doc. 8 et améliorer l'application de la Convention au sein des 22 Parties mentionnées au paragraphe 9 du présent document :

<b>Document (par ordre de priorité)</b>	<b>Arabe</b>	<b>Chinois</b>	<b>Russe</b>
Texte de la Convention	Absent	<a href="#">Existant</a>	<a href="#">Existant</a>
Résolutions actuelles	Absent	Existant – à mettre en ligne sur le site internet de la CITES	Incomplet – à revoir, compléter et mettre en ligne sur le site internet de la CITES
Décisions actuelles	Absent	Existant – à mettre en ligne sur le site internet de la CITES	Absent
Autres documents clés pour l'identification, l'application, etc.	À définir avec les Parties	À définir avec les Parties	À définir avec les Parties

<sup>1</sup> Lors de la 73e session du Comité permanent, la Chine a demandé que le nombre de personnes qui parlent chinois dans le monde soit corrigé de 900 million à 1,3 milliard.

Le tableau ci-dessus ne répertorie que les documents dont le Secrétariat connaît l'existence en arabe, chinois et russe. Les Parties qui ont traduit des documents CITES dans ces langues ou d'autres sont invitées à les partager avec le Secrétariat.

15. La première étape d'une éventuelle approche progressive serait d'identifier les documents qui ont déjà été traduits en arabe, chinois et russe et de les publier sur le site internet de la CITES. La deuxième étape serait d'identifier les documents clés, à savoir la Convention et les Résolutions actuelles, et d'obtenir un financement externe pour les traduire dans les langues qui manquent. Étant donné le nombre de Résolutions à traduire (100 Résolutions applicables en 2020), il serait plus prudent de commencer par les Résolutions suivantes, qui sont essentielles au travail des organes de gestion et autorités scientifiques et à la bonne compréhension du fonctionnement de la CITES, comme :
  - Résolution Conf. 8.4 (Rev. CoP15), *Lois nationales pour l'application de la Convention*
  - Résolution 10.3, *Désignation et rôle des autorités scientifiques*
  - Résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*
  - Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), *Rapports nationaux*
  - Résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP18), *Permis et certificats*
  - Résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*
  - Résolution Conf. 14.3 (Rev. CoP18), *Procédures CITES pour le respect de la Convention*
  - Résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable*
  - Résolution Conf. 17.8, *Utilisation des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES commercialisés illégalement et confisqués*
  - Résolution Conf. 18.2, *Constitutions des comités*
  - Résolution Conf. 18.3, *Vision de la stratégie CITES pour 2021-2030*
  - Résolution Conf. 18.6, *Désignation et rôles des organes de gestion*
  - Résolution Conf. 18.7, *Avis d'acquisition légale*
16. La liste ci-dessus n'est évidemment pas exhaustive et représente seulement un point de départ. Si une certaine résolution s'avère particulièrement importante pour une catégorie spécifique, alors ce document sera inclus dans la liste prioritaire. Par exemple, si plusieurs Parties ayant le russe comme langue officielle souhaitent inscrire des opérations de reproduction en captivité, alors la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP15), *Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I* devra être traduite en russe en priorité. De même, si plusieurs Parties ayant l'arabe comme langue officielle prennent part au processus d'Étude du commerce important, alors la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II* devra être traduite en arabe en priorité.
17. Dans une troisième étape, d'autres documents, comme les documents d'identification ou de mise en œuvre pourront être traduits dans les langues cibles concernées. Par exemple le *guide CITES sur le commerce des guépards*, étant donné l'intérêt de cette question pour les pays arabophones, pourrait être traduit en arabe. Un autre exemple peut être donné avec les *Lignes directrices pour l'inspection des établissements d'élevage en captivité et d'élevage en ranch* et le *Guide d'application des codes de source CITES* qui ont déjà été traduites en chinois. Selon le sujet et à la demande des Parties, d'autres documents pourraient être traduits en arabe, chinois et russe.

## Conclusions

18. Le Sous-comité des finances et du budget a devant lui deux options pour la stratégie linguistique : l'ajout total de l'arabe, du chinois et du russe comme langues de la Convention pour un coût estimé à 2,43 millions de dollars sur une période triennale ou une stratégie linguistique progressive ciblant, avec l'appui des Parties concernées, les documents à traduire en priorité afin de faciliter les efforts d'application des autorités nationales. Pour l'ajout total de l'arabe, du chinois et du russe aux langues de la Convention, les Parties devront accroître de 13% le budget opérationnel du Fonds général d'affectation pour la période triennale. Pour la stratégie linguistique progressive, la traduction en arabe du texte de la Convention et de toutes les Résolutions et Décisions en arabe et russe dépendrait de l'obtention de financements externes.
19. Le Sous-comité des finances et du budget a été invité à :
  - a) émettre des recommandations à l'attention du Comité permanent sur chacune des deux options décrites au paragraphe 18 ci-dessus ; ou

- b) proposer une autre stratégie linguistique au Comité permanent.

#### Recommandations

20. En tenant compte des recommandations du Sous-comité des finances et du budget, le Comité permanent est invité à formuler un plan d'action pour l'application de la décision 18.30, *Stratégie linguistique de la Convention*.